



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)
Habilité à prendre par au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives
(article L.141-3 du Code de l'Environnement)

v. réf. :
n. réf. :
D:\RENARD\SDRIF-2030\Enquête
SDRIF2030.doc

Roissy-en-Brie le 12 avril 2030

publique\DdeProIEP-

**Commission d'enquête
pour la révision du S.D.R.I.F.
35, boulevard des Invalides,**

75007 Paris

Objet : demande de prolongation de l'enquête publique sur le projet de S.D.R.I.F.¹ 2030.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires-Enquêteurs,

La durée des enquêtes publiques est identique, qu'il s'agisse d'une enquête de modification du P.L.U.² d'une commune, ou de l'enquête du S.D.R.I.F. 2030, qui concerne plus de 1.000 communes.

Vous avez toutefois la possibilité de prolonger l'enquête publique pour une durée de trente jours, ce qui permettrait une meilleure participation et expression du public sur le projet de S.D.R.I.F. 2030.

C'est pourquoi, faisant référence à l'article R123-6 du C. Env.³, et en tant qu'association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du même code, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir décider de prolonger l'enquête publique citée en objet pour une durée de trente jours.

Restant à votre disposition pour une rencontre ou tout renseignement nous vous prions de croire, **Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires-Enquêteurs**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



le président Philippe ROY

¹ Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

² Plan Local d'Urbanisme

³ Code de l'Environnement